Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260924-DB682026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026
Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 18

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, M. Emmanuel DE ROECK, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Bérangère DELAVEAU (procuration à M. BERTRAND), M. Dominique JACOB (procuration à M. NOIROT)

Secrétaire de séance : Marie-Claire LE BARS

DELIBERATION 68/2026
TARIFICATION DES SPECTACLES ORGANISES PAR LA COMMUNE A LA GRANDE OURSE

Considérant que la commune organise régulièrement des spectacles à La Grande Ourse

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs applicables à ces spectacles

Considérant la proposition de la commission vie associative, sportive et culturelle réunie le 9 septembre 2026 de conserver la tarification actuelle

Entendu l'exposé de M. FOURCHON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. Patrick COAT)

FIXE les tarifs d'entrée aux spectacles organisés par la commune de Saint-Agathon comme suit :

Artiste	Date		Plein tarif	Tarif réduit
GREG DUTH	4 FEVRIER 2027	Tarif A	25 €	16 €
ANA GODEFROY	13 MAI 2027	Tarif +	30 €	21 €
GUI GUI POP	25 SEPTEMBRE 2027	Tarif A	25 €	16 €

Le « Pack Humour » comprenant une entrée pour chacun des 3 spectacles « Humour » programmés par la commune est fixé à 60 €.

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance
Marie-Claire LE BARS